



• **Travaux de réfection de voirie**

La société COLAS France va effectuer des travaux de réfection de la chaussée (chemin de la Hazelle, Chemin du Pré Claudel et Chemin de l'Avison) du mercredi 22 mai (préparation du chantier) au vendredi 24 mai 2024 (pose des enrobés).

Une restriction à la circulation s'appliquera sur ces routes jusqu'à la fin des travaux. Merci pour votre compréhension.

• **Maisons fleuries**

Les inscriptions pour participer au concours des maisons fleuries sont ouvertes en Mairie, par mail ou téléphone, jusqu'au vendredi 14 juin. Passage du comité des maisons fleuries fin juin, début juillet.

• **Objet trouvé**

Une alliance a été retrouvée sur le parking de la Sotière. Contacter la Mairie pour plus d'information.

• **Règlementation de la circulation du 30 mai au 03 juin : Fête du Bois**

A l'occasion de la Fête du Bois, **du jeudi 30 mai 2024 à 08h00 au lundi 03 juin 2024 à 19h00**, la circulation de tous véhicules sauf riverains, sera interdite sur les voies communales suivantes :

- VC 12 « route de l'Amelon » jusqu'au carrefour avec la route forestière de Cellet
- VC 25 « route de Cellet » jusqu'au carrefour avec la route forestière de Cellet
- VC 14 « route de la Sotière sur une distance de 500m, à partir du carrefour du Poteau
- VC 7 « route du Droit » dans les 2 sens

La circulation sera en sens unique, sauf riverains, dans le sens Sapois/Vagney, sur la VC n°10 - Route du Haut du Tôt depuis le carrefour de Menaurupt jusqu'au carrefour du chemin de Blancfaing et route du Mont Saint Etienne.

La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du carrefour du Poteau (route du Haut du Tôt).

De même, le stationnement s'effectuera en épi sur la chaussée dans les zones matérialisées aux abords du carrefour du Poteau.

La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et surveillée par l'Association « Les Gueules de Bois » de Vagney.

• **Règlementation de la circulation le 16 juin : 39^{ème} Rallye Vosges Grand Est**

Le dimanche 16 juin 2024 de 8h15 à 19h00, les routes suivantes seront interdites à la circulation :

- Route du Grisard : 50m avant l'intersection avec la route du Mont St Etienne
- Chemin de Blancfaing : 50m avant l'intersection avec la route du Haut du Tôt
- Route de Cellet : 100m avant l'intersection avec la route du Haut du Tôt
- Route de la Sotière : 100m avant l'intersection avec la route du Haut du Tôt
- Route de l'Amelon : 100m avant l'intersection avec la route du Haut du Tôt
- Route de Dramont : 200m avant l'intersection avec la route du Haut du Tôt
- Route du Droit : 200m avant l'intersection avec la route du Haut du Tôt
- Route du Col : au niveau de l'intersection avec le chemin des Alieux

Un arrêté du Conseil Départemental sera également pris pour interdire à la circulation la route départementale 23G route de Menaurupt 200m avant l'intersection avec la route du Haut du Tôt.

Le stationnement sera également interdit sur un des deux côtés de la route d'accès au Haut du Tôt depuis le Tholy (route de l'Amelon) sur 1km.

La signalisation correspondante sera mise en place par les co-organisateurs (l'ASAC Vosgien et le Comité d'Organisation du Rallye Vosges Grand Est) sur les voies concernées.

• Elections européennes

Les élections européennes se tiendront le **9 juin 2024** afin d'élire les 81 eurodéputés représentant la France au Parlement européen. Le bureau de vote, installé à la Mairie, sera ouvert de **8h à 18h**.

• Transport scolaire rentrée 2024-2025

Tous les élèves, de la maternelle au lycée, devant emprunter les transports scolaires pour se rendre à leur établissement d'enseignement doivent **obligatoirement** procéder, **à compter du 3 juin et avant le 5 juillet**, à leur inscription sur le site régional www.fluo.grandest.fr/scolaire (nouvelle URL).

Viens, je t'emmène... En classe

INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE
RENTREE 2024-2025

Ouverture des inscriptions à partir du 3 juin 2024

Rendez-vous sur : fluo.grandest.fr/scolaire

En plus de son abonnement de transport scolaire, offrez à votre enfant la carte Fluo à 1€ !



fluo | La Région Grand Est

POUR VOUS INSCRIRE :

- 1 Rendez-vous sur www.fluo.grandest.fr/scolaire, ouvrez le tuto d'inscription.
- 2 Cliquez ensuite sur le bouton « mon dossier transport scolaire ».
- 3 • **Première inscription** au transport scolaire ? Cliquez sur « Je crée un compte ».
• **Déjà inscrit** au transport scolaire ? Connectez-vous à votre compte.



- 4 Remplissez chaque page en vous reportant au tuto si besoin.
- 5 Si vous souhaitez, cochez la case « Je souhaite commander une Carte Fluo à 1€ pour mon enfant ».

Inscrivez-vous avant le **vendredi 5 juillet*** pour recevoir votre carte de transport avant la rentrée scolaire.
* Les inscriptions seront toujours possibles après cette date, sans garantie que la carte de transport soit envoyée avant la rentrée.

Pour les explorateurs Grand Est, découvrez la carte scolaire + carte fluo

- La libre circulation sur les cars du réseau Fluo, en-dehors des heures de pointe
- 50% de réduction sur tous les billets TER (train et car TER) et cars Fluo
- Le weekend et les jours fériés, cette réduction s'applique également à la personne de votre choix (sur les TER Fluo uniquement).

Contact :
Rendez-vous sur fluo.grandest.fr
Rubrique Aide et contact

- **Ecole maternelle et élémentaire** : la carte est gratuite
- **Collège et lycée** : le tarif est de 94€

Aide de la Commune de Sapois aux familles : la commune prend à sa charge le montant intégral de la carte de transport uniquement pour les collégiens domiciliés à Sapois se rendant au collège du Ban de Vagney.

Pour bénéficier de cette participation, il convient de transmettre en Mairie les documents suivants :

- Facture acquittée-titre de transport, émise après règlement, par la Région Grand Est
- Copie de la carte de transport scolaire 2024-2025
- Relevé d'identité bancaire

Vous pouvez retrouver nos informations sur notre site internet : www.sapois.fr